

**Livre des règlements  
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-M-371-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-M-371  
SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, les municipalités peuvent prévoir que leurs biens, services ou activités soient financés, en tout ou en partie, au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts d'imposer une tarification pour les biens, services et activités qu'elle fournit;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 19 décembre 2023, le conseil a adopté son règlement de tarification et qu'il y a lieu de modifier et d'ajouter certains tarifs;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 juin 2024, un membre du conseil a déposé un projet de règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement;

**EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante des présentes.
2. L'Annexe G de l'article 13 du *Règlement numéro 2024-M-371* est remplacé par l'Annexe G jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.
3. Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

---

Frédéric Broué  
Président de la séance

---

Stéphanie Allard  
Greffière

Avis de motion	2024-06-14
Dépôt projet de règlement	2024-06-14
Adoption du règlement	
Publication du règlement	
Entrée en vigueur	

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, présentation du règlement adopté faite par la greffière au maire aux fins d'approbation.

J'approuve ce règlement, ce \_\_\_\_\_

---

Frédéric Broué  
Maire

**Livre des règlements  
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

**ANNEXE G**

**SERVICES DU GÉNIE ET DES INFRASTRUCTURES**

**DIVISION DE L'HYGIÈNE**

Cette annexe ne comporte aucuns frais.

**PROJET**  
Document déposé en séance - pour consultation seulement